

L'ASSURANCE HABITATION : L'ESSENTIEL

DANS QUEL CAS C'EST OBLIGATOIRE ?

LOCATAIRE COLOCATAIRE

l'assurance des risques locatifs obligatoire couvre votre responsabilité civile locative, c'est à dire les dommages causés aux biens de votre propriétaire par un incendie ou un dégât des eaux par exemple

COPROPRIÉTAIRE

occupant ou non occupant, vous devez également vous assurer contre les risques de responsabilité civile pour les dommages causés aux biens des copropriétaires et aux autres occupants de l'immeuble



LES ASSURANCES HABITATIONS FACULTATIVES

PROTÉGER SES BIENS

Les autres assurances habitation sont facultatives, mais fortement recommandées :

- Que vous soyez locataire ou propriétaire, pour protéger votre maison ou appartement et les biens qui s'y trouvent (meubles, électroménager, objets de valeur,...) Contre les risques les plus courants (dégât des eaux, vol, incendie,...)

À NOTER

- si vous êtes propriétaire, l'assurance de votre responsabilité civile pour les dommages causés par votre bien immobilier est conseillée, y compris si vous n'occupez pas le logement



INCENDIE



VOL



DÉGÂTS DE EAUX



LA GARANTIE DE RESPONSABILITÉ CIVILE FAMILIALE



Assurer les dommages causés aux autres



- Couvre les dommages que vous et votre famille pourriez causer aux autres dans le cadre de la vie quotidienne. (souvent incluse dans les contrats d'assurance multirisque habitation)



- L'assurance scolaire, obligatoire pour les enfants scolarisés, couvre contre les accidents et dommages causés à d'autres enfants ou au matériel de l'école par exemple. Elle est généralement incluse dans l'assurance habitation, il vous suffit de faire la demande d'attestation

COMPRENDRE POUR MIEUX CHOISIR

CE QUI FAIT LA DIFFÉRENCE ENTRE 2 CONTRATS D'ASSURANCE HABITATION



GARANTIES ÉTENDUES

niveau de couverture, des biens et des responsabilités



FRANCHISE

montant forfaitaire que vous devrez payer en cas de dommage



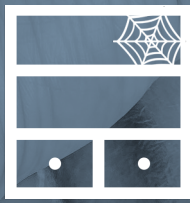
EXCLUSIONS

conditions qui font que vous ne serez pas remboursé par votre assurance



PLAFOND

montant max payé par votre assurance



RÉDUCTION DE LA VALEUR DES BIENS

vérifier si tous les types de bien que vous possédez sont couverts et les réductions pour ancienneté

PRINCIPAUX POINTS DE VIGILANCE



DÉCRIVEZ FIDÈLEMENT VOS BIENS

contrat fidèle à la réalité (type d'habitation, nombres de pièces, taille du logement, localisation et valeurs des biens mobiliers)



PENSEZ À CONSERVER DANS UN ESPACE SÉCURISÉ SUR INTERNET

des photos de vos biens et factures pour justifier de leur valeur en cas de sinistre.

#COMMENTJASSURE
comprendre pour mieux protéger

Rejoignez la communauté #COMMENTJASSURE
On vous attend !



Vous trouvez cette infographie utile ?
Partagez-la !



Retrouvez d'autres infographies, vidéos, services et infos pratiques sur :
www.commentjassure.fr

www.commentjassure.fr

[in /company/commentjassure](https://www.linkedin.com/company/commentjassure)

[y /channel/UCFMgacQVRuTUmyNOoZreJXw](https://www.youtube.com/channel/UCFMgacQVRuTUmyNOoZreJXw)

[p /commentjassure](https://www.pinterest.com/commentjassure)

[@commentjassure](https://twitter.com/commentjassure)

[f /commentjassure](https://www.facebook.com/commentjassure)